

Rapport annuel 2021 / 2022

Association suisse des banquiers



Août 2022



Avant-propos	5
1 «Créer un cadre politique convaincant, c'est fondamental»	6
2 Une défense des intérêts efficace dans un contexte exigeant	10
3 L'exercice 2021 / 2022 en chiffres	16
4 L'ASB s'engage aux côtés des banques	18
5 Rapport de gestion de l'ASB	26
6 Bilan	28
7 Compte de résultat	30
8 Tableau des flux de trésorerie	31
9 Annexe	32
10 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	36



Marcel Rohner
Président



Jörg Gasser
CEO

Avant-propos

Madame, Monsieur, chères lectrices et chers lecteurs,

Comme vous, nous traversons au sein de l'Association suisse des banquiers (ASB) une période mouvementée et particulièrement exigeante. Depuis le début de l'année, nous sommes tous focalisés sur les bouleversements induits par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ainsi que sur les conséquences humaines et économiques de ce conflit – sans compter que la pandémie de COVID-19 n'est pas encore derrière nous. Nos membres, les banques en Suisse, soutiennent jour après jour leur clientèle privée ainsi que les entreprises et les autorités de notre pays, afin notamment de les aider à préserver leur capacité financière en ces temps difficiles.

Quant à nous, en tant qu'association faîtière des banques en Suisse, nous sommes plus que jamais aux côtés de nos membres, comme vous le confirmera le présent rapport annuel. Dans un premier entretien croisé, en nos qualités de Président et de CEO, nous revenons ci-après sur une année de labeur qui nous a permis de franchir des étapes importantes.

Les pages suivantes vous proposent un récapitulatif des événements marquants en lien avec les priorités du Conseil d'administration. Que ce soit en matière de réglementation, de finance durable, de cybersécurité ou de formation, nous avons concrétisé ces derniers mois de multiples avancées. Vous trouverez ensuite un rapide aperçu des autres thèmes d'actualité traités par les quelque 700 expert.e.s qui composent nos comités directeurs, nos commissions spécialisées et nos groupes de travail, ainsi que par les collaboratrices et les collaborateurs de l'ASB. Enfin, comme à l'accoutumée, ce rapport annuel compile à votre intention tous les chiffres importants de l'exercice écoulé.

Nous tenons à remercier ici tout particulièrement l'ensemble de nos membres, dont l'implication et le soutien ont été décisifs pour faire de cet exercice un exercice fructueux.

En vous souhaitant une agréable lecture, nous nous réjouissons de vous rencontrer à nouveau et de poursuivre le dialogue avec vous.



Marcel Rohner
Président



Jörg Gasser
CEO

1 «Créer un cadre politique convaincant, c'est fondamental»

Marcel Rohner, Président de l'Association suisse des banquiers (ASB), et Jörg Gasser, CEO de l'ASB, reviennent dans ce premier entretien croisé sur une année stimulante et fructueuse.

Marcel Rohner, vous présidez l'ASB depuis une année. A titre personnel, quel moment clé retenez-vous de cette période?

Marcel Rohner. Pour moi, le travail constructif mené au sein du Conseil d'administration ainsi que le dialogue efficace avec le Secrétariat ont été en quelque sorte un moment clé continu. L'adoption des autorégulations concernant le développement durable est l'expression de ce mode de travail ciblé.

Lorsque vous avez pris vos fonctions, l'objectif était que la place financière suisse retrouve le chemin de la croissance. Comment l'ASB peut-elle y contribuer?

Marcel Rohner. Pour se développer, notre place financière doit être compétitive, ce qui suppose une forte intensité concurrentielle sur le marché financier. L'ASB peut y contribuer de manière significative en façonnant les conditions-cadres. A activités identiques, règles identiques, mais aussi ouverture et barrières d'accès aussi basses que possible, tels sont les enjeux. Il faut également créer un cadre politique convaincant, c'est fondamental, notamment en matière de formation. On a besoin d'un maximum de professionnel.le.s bien formé.e.s grâce au système dual. Enfin, nous voulons conserver les atouts qui ont fait et qui font la force de la Suisse. Je pense en particulier à sa stabilité et à sa sécurité juridique remarquables – en période d'incertitude géopolitique, ce sont là des facteurs plus importants que jamais.

Jörg Gasser, en raison de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et des sanctions occidentales contre la Russie, la place financière suisse est politiquement et médiatiquement très exposée à l'heure actuelle. Comment l'ASB gère-t-elle cette situation?

Jörg Gasser. Dès le début du conflit, l'ASB a clairement fait savoir qu'elle condamnait cette guerre d'agression et qu'elle appliquerait systématiquement les sanctions prononcées par les instances nationales, internationales et supranationales. Dans le cadre de notre travail politique et médiatique, nous avons toujours expliqué factuellement, mais fermement, que la place financière suisse se conformait aux exigences internationales. La Suisse respecte toutes les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de transparence fiscale.



Marcel Rohner, Président de l'Association suisse des banquiers (ASB), et Jörg Gasser, CEO de l'ASB

«Dès le début du conflit, l'ASB a clairement fait savoir qu'elle condamnait cette guerre d'agression et qu'elle appliquerait systématiquement les sanctions prononcées par les instances nationales, internationales et supranationales.»

Jörg Gasser, CEO

L'application des sanctions est une lourde tâche pour les banques.

Quel rôle joue l'ASB à cet égard?

Jörg Gasser. Nous faisons de notre mieux pour aider les banques à appliquer les mesures de sanction. Sur le plan opérationnel, nous jouons notre rôle de charnière, ou encore de plateforme d'échange et d'information entre les banques et les autorités, et nous assurons la mise en œuvre cohérente des sanctions. A cet effet, nous dialoguons régulièrement avec les autorités afin d'apporter des réponses rapides aux questions de nos membres et de leur fournir un soutien concret. Le travail médiatique et la communication auprès du public sont également au cœur de nos activités, à l'échelon tant national qu'international. C'est une évidence: la place financière suisse étant leader mondial en matière de gestion de fortune transfrontalière, elle gère aussi des avoirs de client.e.s russes. Mais il convient de nuancer: seule une infime partie de la clientèle russe des banques suisses figure sur une liste de sanctions. Dans l'immense majorité des cas, les client.e.s russes ne font pas l'objet de sanctions et leurs avoirs sont gérés par les banques en toute légalité et conformité – en Suisse comme ailleurs dans le monde.

Dans quelques semaines, les électrices et les électeurs suisses voteront sur la réforme de l'impôt anticipé. Pourquoi devraient-ils l'approuver?

Marcel Rohner. Parce que cette réforme permettra à la Suisse de rapatrier beaucoup d'activités et de recettes fiscales. Nous estimons que potentiellement, CHF 900 milliards d'obligations et de titres de créance pourraient revenir sur le marché suisse des capitaux d'emprunt. Il s'agit d'un volume d'affaires géré aujourd'hui à l'étranger, pour l'essentiel au Luxembourg. L'impôt anticipé en vigueur en Suisse fait l'effet d'un épouvantail: le marché obligataire s'envole vers l'étranger. Un exemple? Le marché obligataire rapporté au produit intérieur brut est 190 fois plus important au Luxembourg qu'en Suisse. Alors que d'autres pays prospèrent, le nôtre perd des recettes fiscales. Il faudrait y remédier.

«Nous avons l'ambition de positionner la place financière suisse comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable.»

Marcel Rohner, Président

Cela concerne-t-il aussi les *green bonds*, qui se négocieraient dès lors davantage en Suisse?

Marcel Rohner. Tout à fait. La situation est la même: l'impôt anticipé prélevé en Suisse entraîne une fuite des *green bonds* vers l'étranger. Alors que moins d'une centaine sont émis et se négocient en Suisse, on en compte plus de 1 300 au Luxembourg. Nous avons l'ambition de positionner la place financière suisse comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable. La réforme de l'impôt anticipé nous y aidera en rendant la Suisse nettement plus attrayante pour les *green bonds*.

A propos de finance durable, l'ASB a élaboré dans ce domaine un plan de mesures concret.

Où en est la branche à l'heure actuelle?

Jörg Gasser. En tant qu'association faîtière des banques en Suisse, nous sommes un point de convergence à de nombreux égards. Nous avons adopté et publié en juin dernier nos autorégulations concernant le développement durable. De plus, la Confédération a développé les «Swiss Climate Scores» en coopération avec la branche. C'est une étape importante pour notre place financière, en particulier à l'échelon international. La Suisse devient ainsi la première place financière au monde à créer de la transparence sur la compatibilité climatique des produits financiers. Elle prouve son engagement par des actes. Et elle se rapproche ainsi très concrètement de son objectif, à savoir devenir une place de premier plan en matière de finance durable.





2 La place bancaire parle d'une seule voix et elle est entendue

Au cours des derniers mois, les banques en Suisse ont vu plusieurs de leurs priorités amorcer la dernière ligne droite ou se concrétiser avec succès: deux autorégulations ont été adoptées en matière de finance durable, le «Swiss Financial Sector Cyber Security Centre» a vu le jour, ce qui représente un grand pas en avant pour la branche, et les travaux concernant Bâle III final sont en voie d'achèvement.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a eu un impact considérable sur le travail de l'ASB et des banques. Fin février 2022, le Conseil fédéral a décidé de reprendre intégralement les sanctions prononcées par l'Union européenne. Sur ce, lors de sa séance extraordinaire du 3 mars 2022, le Conseil d'administration de l'ASB s'est penché sur la situation actuelle en Ukraine ainsi que sur les mesures de sanction nationales et internationales. Il a condamné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et soutient clairement les sanctions adoptées par le Conseil fédéral contre la Russie.

A cet égard, les banques suisses respectent strictement toutes les prescriptions et mesures en vigueur, y compris les sanctions prononcées par les instances nationales, internationales et supranationales. L'intégrité et la réputation sont des facteurs clés pour la place financière. L'ASB fait de son mieux pour aider les banques à appliquer les mesures de sanction, en mettant à leur disposition son expertise ainsi que des plateformes d'échange et d'information entre elles et les autorités. Le travail médiatique et la communication avec le public sont au cœur de ces activités, à l'échelon tant national qu'international. La place financière suisse étant leader mondial en matière de gestion de fortune transfrontalière, elle est médiatiquement et politiquement très exposée. Néanmoins, il convient de nuancer: seule une infime partie de la clientèle russe des banques suisses figure sur une liste de sanctions.

Le Conseil d'administration a défini en décembre 2021 les priorités stratégiques pour 2022 (voir graphique). Beaucoup d'entre elles ont enregistré des avancées importantes, voire des succès.

Finance durable: mise en œuvre d'un plan de mesures

La place financière suisse ambitionne de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. A cet effet, l'ASB prône des conditions-cadres fondées sur l'économie de marché et son objectif prioritaire actuel est d'ancrer des autorégulations pertinentes.

Priorités de l'Association suisse des banquiers en 2022



Finance durable

- Autorégulations en matière de finance durable



Accès au marché

- Solutions bilatérales
- Approches viables au niveau de l'UE



Numérisation

- Dispositif de cyberdéfense
- Actifs numériques



Fiscalité (conditions-cadres)

- Réforme de l'impôt anticipé
- Projet fiscal de l'OCDE



Réglementation des marchés financiers

- Bâle III final
- Loi sur l'organisation de la Poste



Réglementation

- Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent
- Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)



Infrastructure des marchés financiers

- Monnaie numérique/CBDC



Formation

- Apprentissage tout au long de la vie

Au printemps 2022, dans le cadre de sa conférence de presse annuelle, l'ASB a présenté un plan de mesures concret qui est progressivement mis en œuvre. Les mesures phares sont les suivantes:

- **Autorégulations libres:** grâce à de nouvelles autorégulations, l'ASB définit une norme minimale pour ses membres et assure une haute qualité de conseil, de manière à renforcer la compétitivité et la crédibilité des banques en matière de finance durable. Concrètement, elle formule à l'intention de ses membres des prescriptions contraignantes concernant les processus de conseil en placement et de conseil hypothécaire.
- **Initiatives «zéro émission nette»:** l'ASB considère que les initiatives «zéro émission nette» sont des instruments efficaces pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2050. Elle recommande à ses membres d'adhérer aux alliances internationales «zéro émission nette» ainsi qu'aux initiatives concernant le développement durable dans le secteur bancaire. Depuis le 12 avril 2022, elle-même est membre de la Net-Zero Banking Alliance avec le statut de *supporter*.
- **Formation:** l'ASB et les banques intègrent systématiquement les compétences ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) dans la formation initiale et continue. L'ASB s'est fixé pour objectif que toutes les conseillères et tous les conseillers à la clientèle disposent de connaissances adéquates en matière de développement durable et en fassent usage dans le processus de conseil.

Par ailleurs, l'ASB suit de très près les travaux de la Confédération concernant les «Swiss Climate Scores», les accords sectoriels, la publication (TCFD), la loi sur le CO₂, le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables», et elle fait entendre sa voix dans les groupes de travail de la Confédération ainsi qu'au Parlement dans le cadre d'activités de plaidoyer.

«Swiss Climate Scores»: la Suisse, pionnière mondiale en matière de transparence sur la compatibilité climatique des investissements

Les «Swiss Climate Scores» rendent visible et compréhensible l'orientation climato-compatible des placements financiers. Cela répond à la volonté de la place financière suisse d'asseoir sa position de pôle international de premier plan en matière de finance durable. L'Asset Management Association Switzerland (AMAS), l'Association suisse des banquiers (ASB) et Swiss Sustainable Finance (SSF) saluent les «Swiss Climate Scores», élaborés sous l'égide de la Confédération et en partenariat avec des expert.e.s issu.e.s de la branche ainsi qu'avec des ONG. Basés sur des critères et des méthodes existants et établis à l'échelon international, ces six indicateurs (émissions de gaz à effet de serre, exposition aux combustibles fossiles, potentiel de réchauffement global, engagements vérifiés en faveur du net zéro, dialogue crédible sur le climat et gestion en faveur du net zéro) constituent un socle d'information pertinent permettant de comparer la compatibilité climatique des placements financiers. Ils créent pour les établissements financiers un cadre commun auquel se référer.

Numérisation: naissance du «Swiss Financial Sector Cyber Security Centre»

En présence du Conseiller fédéral Ueli Maurer, des représentant.e.s des autorités, du secteur financier et de plusieurs associations ont constitué en avril 2022 le [«Swiss Financial Sector Cyber Security Centre»](#) (Swiss FS-CSC). Cette nouvelle association est présidée par August Benz, vice-CEO de l'ASB. Elle a pour objet de renforcer encore la cyberrésilience de la place financière suisse. Il s'agit en particulier de faciliter l'échange d'informations entre les acteurs des marchés financiers en Suisse ainsi que d'améliorer la prévention et la gestion des situations de crise à caractère systémique. La cybersécurité étant une priorité absolue pour les banques en Suisse, le Swiss FS-CSC pose des bases solides pour que notre place financière puisse réagir encore plus rapidement et plus efficacement aux cyberattaques à l'avenir. Les flux d'informations, et donc la capacité de résistance des banques et des entreprises d'assurance en cas de cybermenaces, s'en trouvent renforcés. La constitution de l'association a été préparée sous l'égide du Centre national pour la cybersécurité (NCSC), en partenariat avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), la Banque nationale suisse (BNS), l'ASB, SIX, l'Association Suisse d'Assurances et l'Association des banques étrangères en Suisse. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) soutiendra le Swiss FS-CSC en le conseillant. L'ASB a assuré la coordination pour la place financière lors de la constitution, qui est le fruit d'une coopération constructive entre la Confédération, les autorités, des associations ainsi que des banques et des entreprises d'assurance.

L'ASB se mobilise en outre pour renforcer la place financière dans son rôle de place de production et de négoce d'actifs numériques. Dans ce but, elle a identifié diverses mesures qui, selon elle, sont source de valeur ajoutée pour la place financière toute entière. Ces mesures concernent tout à la fois le travail en réseau, l'(in)formation et le positionnement stratégique. Ainsi, l'ASB plaide pour qu'en matière de tokenisation des actifs, une fois le cadre légal et réglementaire mis en place, on continue de développer la standardisation sur le marché, afin de pouvoir exploiter pleinement les avantages de cette nouvelle approche technique.

L'ASB est également en train d'élaborer un guide à l'intention des établissements bancaires qui, en fonction de leurs positionnements stratégiques respectifs sur le marché, souhaitent que leur clientèle puisse accéder aux actifs numériques en général et aux cryptomonnaies en particulier. Enfin, l'ASB observe une intensification des initiatives internationales visant à réglementer les actifs numériques (p. ex. dans le cadre de l'OCDE, du FATCA, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et du FMI). A moyen ou long terme, cela aura sans doute des répercussions sur le secteur financier suisse et sur les acteurs du marché opérant dans ce domaine. Dès le mois d'avril dernier, l'ASB a transmis à l'OCDE une prise de position concernant le nouveau Cadre de déclaration des crypto-actifs (Crypto Asset Reporting Framework, CARF) ainsi que les propositions de modification de l'échange automatique de renseignements (EAR).

Infrastructure des marchés financiers: exploration des opportunités liées aux monnaies numériques

Le [document de réflexion](#) de l'ASB sur les monnaies numériques en Suisse, publié en 2021, a montré que la dynamique en cours dans le domaine monétaire et des paiements influait sur les modèles d'affaires et les revenus, était déterminante pour la place suisse et allait donc à la fois s'inscrire dans le débat politique et générer des activités réglementaires. Compte tenu de la valeur ajoutée potentiellement importante que recèlent les monnaies numériques, la question n'est pas de savoir si, mais quand et sous quelle forme celles-ci seront introduites et utilisées à large échelle. Aussi le Conseil d'administration a-t-il fait de ce sujet une priorité pour l'ASB. A l'heure actuelle, cette dernière se consacre aux formes que pourrait prendre l'argent numérique ainsi qu'à la configuration optimale de ce dernier. Un moyen de paiement tourné vers l'avenir doit être stable par rapport au franc suisse, librement convertible et aussi ouvert que possible, tout en étant utilisable par un large public. Le secteur bancaire est en train d'examiner si et comment il s'impliquera dans la conception d'un moyen de paiement programmable en tant que bien public, lequel est important pour l'économie suisse de demain.

Réglementation des marchés financiers: Bâle III final en bonne voie

Après plusieurs années de travaux dans le cadre du Groupe de travail national (GTN), on en arrive à la dernière phase et à la mise en œuvre de Bâle III final en Suisse. La consultation sur le paquet global devrait avoir lieu au second semestre 2022. Dans le processus qui a mené jusque là, le Secrétariat a travaillé en étroite coopération avec les autorités concernées et avec des expert.e.s, ce qui lui a permis de remporter d'importantes victoires d'étapes. La situation actuelle est donc claire et de nature à simplifier la phase finale. Dans le cadre de la consultation, il s'agira avant tout de s'assurer que les lignes directrices convenues avec les autorités sont effectivement suivies et que l'on trouve un juste équilibre entre stabilité du système et compétitivité. Dans le domaine hypothécaire et immobilier, les paramètres pertinents devront être définis de manière à préserver le *level playing field* sur le marché hypothécaire.

Bâle III final marque l'aboutissement de la réaction réglementaire à la crise financière de 2008 en matière de fonds propres et de liquidités. Mais bien entendu, les questions liées à la réglementation prudentielle n'en resteront pas moins prioritaires pour l'ASB. S'agissant de la protection des déposants et de la révision de la garantie des dépôts, nous avons réussi à défendre nos intérêts au niveau législatif. Au niveau de l'ordonnance, nous avons fait valoir nos attentes avec succès au sein du groupe de travail mixte incluant des représentant.e.s des autorités, de sorte que seuls quelques points restent en suspens dans le cadre de la consultation publique.

S'agissant enfin d'une éventuelle révision de la loi sur l'organisation de la Poste, l'ASB souhaite que la levée de l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques soit liée de manière contraignante à une privatisation. Le Conseil des Etats partage ce point de vue et, en tant que conseil prioritaire, il n'est pas entré en matière sur le projet du Conseil fédéral lors de la session d'été 2022. C'est à présent au Conseil national de se prononcer.

Conditions-cadres juridiques: le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent sur le banc d'essai

L'enquête «Suisse Secrets» et l'application des sanctions contre la Russie ont focalisé le débat public et politique sur le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur les mesures de compliance prises par les banques. L'ASB se prononce clairement en faveur d'un dispositif performant de lutte contre le blanchiment d'argent, qui tienne compte des exigences internationales. Selon elle, les avocat.e.s ainsi que les conseillères et les conseillers devraient aussi tomber sous le coup de la loi sur le blanchiment d'argent. Elle est donc ouverte à toute initiative parlementaire en ce sens. Par ailleurs, l'ASB poursuit son engagement en faveur de la suppression de l'infraction pénale pour cause de négligence à laquelle s'exposent les collaboratrices et les collaborateurs chargés de la compliance. Enfin, en relation avec la Recommandation 24 du Groupe d'action financière (GAFI), l'ASB a fait parvenir au SFI sa position quant à la création d'un registre central des ayants droit économiques. En ce qui concerne la prochaine révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), l'ASB prône également une réglementation efficace et reconnue à l'échelon international.

Fiscalité: l'imposition des entreprises sous pression

L'OCDE est en train de bouleverser le paysage fiscal international. Du projet d'imposition de l'économie numérique, on est passé à une taxation réattribuée aux juridictions de marché et à une imposition minimale qui s'appliquent à toutes les grandes entreprises à l'échelon mondial. Plus de 2 000 d'entre elles sont concernées en Suisse. Le Conseil fédéral a l'intention d'introduire les nouvelles règles et a organisé une première consultation qui a pris fin le 20 avril 2022. L'ASB a pris position et salue sur le principe les propositions du Conseil fédéral. Le projet de ce dernier protège les entreprises en Suisse contre de futures impositions étrangères et améliore la sécurité juridique. Mais selon l'ASB, le surcroît de recettes fiscales résultant du nouvel impôt complémentaire devra être affecté à des mesures de promotion de la place suisse. L'approche proposée, qui consiste à passer par une modification de la Constitution et par une ordonnance temporaire du Conseil fédéral, semble de nature à permettre une mise en œuvre d'ici 2024, soit dans les délais prescrits. La priorité pour les banques est que les dispositions de l'ordonnance du Conseil fédéral réduisent autant que possible les incidences fiscales négatives liées aux nouvelles règles de calcul du bénéfice fiscal.

Après avoir été adopté par le Parlement en 2021, le projet de réforme de l'impôt anticipé va faire l'objet d'une votation populaire en septembre prochain. Il est soutenu par une large alliance rassemblant les associations économiques et les partis bourgeois. Au niveau stratégique comme au niveau opérationnel, l'ASB participe activement à la campagne menée par l'association faîtière economiesuisse. Ce projet renforce en effet l'attrait fiscal de la place suisse. Selon une estimation de l'ASB, la réforme permettrait de rapatrier un volume d'affaires et de financements représentant environ CHF 900 milliards, ce qui créerait à la fois des emplois et des recettes fiscales en Suisse.

Accès au marché: un accord avec le Royaume-Uni attendu avant la fin de l'année 2022, mobilisation de l'ASB pour que les discussions avec l'UE intègrent les préoccupations des banques

Selon les anticipations de la Confédération, le contenu du futur accord sur les services financiers entre la Suisse et le Royaume-Uni (*Mutual Recognition Agreement* ou accord sur la reconnaissance mutuelle) devrait être arrêté avant la fin de cette année. L'ASB continuera de soutenir activement le SFI dans les négociations à venir. Les travaux sur les dossiers bilatéraux concernant l'accès au marché ont porté leurs fruits principalement avec l'Allemagne. L'obligation très large d'établir une succursale en cas d'activités bancaires transfrontalières exercées à partir d'Etats tiers, proposée par la Commission européenne dans le cadre de son «paquet bancaire», constitue actuellement une pierre d'achoppement. L'ASB prône des solutions viables. Elle se mobilise en outre pour que les demandes bien connues de la branche en matière d'amélioration de l'accès au marché fassent sans tarder l'objet de discussions entre la Suisse et l'UE, y compris au niveau politique.

Dans le cadre des activités de promotion menées par la Confédération et le secteur financier, un «Finance Day» a été organisé pour la première fois en mars, lors de l'exposition universelle de Dubaï, sous la marque «finance.swiss». Conduite par le Conseiller fédéral Ueli Maurer, une délégation composée de représentant.e.s des autorités et du secteur financier s'est rendue à Dubaï pour présenter la place financière suisse. Au préalable, elle a fait escale au Qatar. Les activités de «finance.swiss» se poursuivront et de nouveaux déplacements promotionnels avec le Conseiller fédéral sont en préparation.

Formation: dernière ligne droite pour la réforme de l'apprentissage commercial

L'apprentissage commercial «nouvelle formule» démarrera à l'été 2023. Le secteur bancaire salue cette réforme. Il est parvenu à faire entendre l'ensemble de ses demandes principales, notamment le maintien de la compatibilité avec la maturité professionnelle pendant et après l'apprentissage bancaire. L'heure est maintenant aux préparatifs en vue d'introduire le nouvel apprentissage bancaire: l'ASB tient à ce que sa mise en œuvre soit simple et de haute qualité au sein des banques. Le dialogue permanent qu'elle nourrit avec les responsables de la relève crée les conditions requises pour cela. En outre, le comité de pilotage des banques est en train d'élaborer les contenus d'apprentissage spécifiques à la branche. Le guide pratique disponible depuis 2021 sur le site Internet de l'ASB (swissbanking.ch) les intègre au fur et à mesure et, à titre d'accompagnement, des séances d'information sont organisées régulièrement sur l'ensemble du territoire suisse.

Nouvelles adhésions à l'ASB

L'ASB a eu le plaisir d'accueillir divers nouveaux membres entre le début de l'exercice et le 30 juin 2022, ce qui souligne combien elle et ses prestations sont attrayantes pour le secteur financier. Quant aux nouveaux membres, ils viennent encore élargir le périmètre de l'association faîtière des banques en Suisse. Les établissements suivants ont rejoint l'ASB au cours des derniers mois:

- Banque Internationale de Commerce – BRED (Suisse) SA
- Freie Gemeinschaftsbank
- Mbaer Merchant Bank AG
- SEBA Bank AG
- Sygnum Bank AG
- Zähringer Bank

16'092

mentions de l'ASB dans la presse écrite
et les médias en ligne

15

prises de position et réponses
à des consultations

310

demandes reçues des médias

93

communiqués de presse, articles
d'actualité, articles d'opinion et podcasts
diffusés sur www.swissbanking.ch

24

circulaires (suivi fiscal et réglementaire)



18

études, directives et guides publiés

627'488

clics sur www.swissbanking.ch

environ 22'000

abonnements au bulletin d'information (état au 30.06.2022)

45

événements et manifestations

1'500

collaboratrices et collaborateurs de
banques exerçant un mandat politique

260

établissements membres,
au 31 mars 2022

700

expert.e.s siégeant au sein des comités directeurs,
commissions spécialisées et groupes de travail de l'ASB

365

publications sur les réseaux sociaux
par canal

1'300

examens finaux de l'apprentissage commercial Banque
et du cycle de formation BEM

8'731

followers sur Twitter (état au 30.06.2022)

14'193

followers sur LinkedIn (état au 30.06.2022)

4 L'ASB s'engage aux côtés des banques

Au-delà des priorités politiques, dans tous les domaines d'activité des banques comme en matière de formation, l'ASB s'engage en faveur de conditions-cadres attrayantes et tournées vers l'avenir. Voici un aperçu des principales évolutions intervenues récemment.

Asset Management

Asset Management durable

L'[Asset Management Association Switzerland \(AMAS\)](#) et [Swiss Sustainable Finance \(SSF\)](#) ont analysé dans une prise de position commune les risques juridiques et de réputation inhérents à l'écoblanchiment (*greenwashing*), puis présenté des propositions concrètes visant à renforcer la place financière suisse en matière de finance durable – en particulier: adhésion à des alliances «zéro émission nette», instauration d'une gouvernance ESG et pratique d'un actionnariat actif (*active ownership*) par les gérant·e·s et les propriétaires d'actifs. En outre, l'AMAS est en train d'élaborer une autorégulation contraignante en matière d'asset management durable.

Introduction des Limited Qualified Investor Funds

Par une modification de la loi sur les placements collectifs de capitaux, le Parlement suisse a créé les conditions requises pour introduire une nouvelle catégorie de fonds. Les Limited Qualified Investor Funds (L-QIF) sont libérés de l'obligation d'obtenir une autorisation de la FINMA et sont exclusivement réservés aux investisseurs·euses qualifié·e·s comme les banques et les caisses de pension. Ils contribuent à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la place suisse dans le domaine des fonds de placement.

Accès au marché

Relations Suisse-UE

Après la rupture des négociations visant à conclure un accord institutionnel, les milieux économiques se sont repositionnés. Dans le dernier [dossier d'économiesuisse sur la politique européenne](#), intitulé «Relations Suisse-UE: il est temps d'agir, maintenant» et publié en février 2022, les banques figurent parmi les quatre secteurs économiques prioritaires pour lesquels il est demandé au Conseil fédéral de trouver à moyen terme des solutions en matière d'accès au marché. L'ASB agit aussi directement au niveau de la Confédération afin que les préoccupations des banques figurent à l'ordre du jour des discussions politiques avec l'UE.

Equivalence boursière Suisse-UE

Le Conseil fédéral a prolongé les mesures de protection de l'infrastructure boursière suisse en novembre 2021 et il entend transposer l'ordonnance y relative en droit ordinaire. La place boursière suisse restera ainsi le marché de référence pour les actions suisses. L'objectif à moyen ou long terme est toujours que l'UE renouvelle la reconnaissance de la réglementation boursière suisse, et ce sans limitation dans le temps.

Accès au marché allemand

Au sein de l'UE, les Etats membres sont libres d'exiger ou pas des banques suisses qu'elles disposent d'une succursale sur place pour fournir des services aux investisseurs·euses non professionnel·le·s. Dans le cadre de la mise en œuvre de la [directive européenne sur les marchés d'instruments financiers \(MiFID II\)](#), l'Allemagne a renoncé à cette exigence. Les modèles applicables aux activités transfrontalières et reposant sur une dispense de licence accordée par l'autorité allemande de surveillance des marchés financiers (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFIN) ont été développés. Les banques suisses les utilisent.

Paquet bancaire 2021 de la Commission européenne | Obligation d'établir une succursale pour les «Banking Services» transfrontaliers (CRD 6)

Outre la mise en œuvre des dispositions de Bâle III via des modifications de la CRD et du CRR, la proposition de la Commission européenne du 27 octobre 2021 prévoyait notamment l'obligation d'établir une succursale pour les «Banking Services» transfrontaliers. Les positions ne sont pas encore fixées dans le processus législatif en cours. L'ASB prône des solutions viables.

5th Hong Kong-Swiss Financial Seminar

La cinquième édition du [séminaire financier Hong Kong – Suisse](#) a eu lieu en janvier 2022 et a rassemblé plus de 180 participant.e.s en mode virtuel. Le fort développement des *family offices* pendant la dernière décennie a été au cœur des discussions. Ce séminaire a été l'occasion d'approfondir les bonnes relations qui unissent Hong Kong et la Suisse, deux pôles majeurs en matière de gestion de fortune, ainsi que les échanges entre expert.e.s.

5th Sino-Swiss Financial Roundtable

Le 29 juin 2022 s'est tenue la cinquième table ronde sino-suisse. Organisée pour la première fois sous forme virtuelle par la Chinese Banking Association et par l'ASB, elle s'est focalisée sur l'approfondissement de la coopération entre les places financières suisse et chinoise. Y ont participé à la fois des acteurs financiers et des représentant.e.s des autorités des deux pays. Cette table ronde a permis également de préparer la première séance virtuelle du *Ministerial-Level Working Group*, réuni une semaine plus tard par les autorités.

Numérisation et innovation

Etude «L'avenir du banking suisse en perspective»

L'ASB et Accenture ont présenté dans une [étude conjointe](#) de nouvelles possibilités de création de valeur au sein des banques suisses. Infrastructure ouverte intégrant de bout en bout les données et les systèmes, capacités numériques, agilité technique et organisationnelle, collaboration dépassant le cadre de l'entreprise et étendue à des écosystèmes, tels sont les fondements d'un modèle porteur d'avenir.

Rapport du Conseil fédéral sur la finance numérique

Le Conseil fédéral a défini dans un rapport stratégique les champs d'action de la Suisse en matière de finance numérique. Les mesures prévues seront mises en œuvre dans le cadre d'une étroite coopération entre les acteurs politiques, les autorités, l'économie privée et les milieux scientifiques. L'ASB salue cette initiative et soutient le Conseil fédéral dans sa volonté de créer un cadre réglementaire optimal.

Open finance: mise en place des bases requises pour une place financière ouverte

L'échange de données de client.e.s entre établissements financiers et prestataires tiers recèle un fort potentiel et les nouvelles prestations en résultant sont prometteuses. Afin que les normes nécessaires puissent être définies rapidement et de manière coordonnée, l'ASB et Swiss Fintech Innovations (SFTI) ont développé ensemble un système de répartition des rôles dans le domaine de l'open finance. SFTI centralise l'élaboration des recommandations professionnelles et techniques requises concernant l'open finance en Suisse. L'ASB fédère quant à elle les attentes de la branche envers les milieux politiques, les autorités et le grand public. Le fait que le secteur de la gestion de fortune se soit entendu sur des API communes et ait constitué l'[OpenWealth Association](#) pour en assurer la gestion montre l'efficacité de l'approche suisse fondée sur l'économie de marché.

Entrée en vigueur de la loi sur la TRD et de l'ordonnance y relative

La loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (loi sur la TRD) ainsi que l'acte modificateur unique qui s'y rapporte sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2021. Cette loi-cadre est source de sécurité juridique et contribue à faire de la Suisse un pôle innovant et de premier plan dans le contexte de la TRD. L'ASB avait pris position lors de la procédure de [consultation](#) relative à la loi sur la TRD et elle se mobilise avec ses membres en faveur de conditions-cadres optimales dans ce domaine.

Finance durable

Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050

Dans une [étude](#) réalisée en collaboration avec le Boston Consulting Group (BCG), l'ASB a évalué pour la première fois le volume d'investissement nécessaire pour que l'économie suisse atteigne la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les besoins en investissement s'élèvent à environ CHF 387 milliards, dont la place financière suisse est capable de financer 91 % par l'octroi de crédits ainsi que sur le marché des capitaux.

Révision de la loi sur le CO₂

L'ASB salue le projet de révision de la loi sur le CO₂. L'article décrivant le but de la loi prescrit d'orienter les flux financiers en fonction des objectifs fixés, ce qui crée un lien direct avec l'Accord de Paris sur le climat et indique la direction à suivre par la place financière. Il est prévu en outre que la FINMA et la BNS évaluent périodiquement les risques financiers liés au climat.

Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

Cette ordonnance vise à rendre transparents à la fois l'impact du changement climatique sur les activités des entreprises (risques financiers liés au climat) et l'impact des activités des entreprises sur le changement climatique (effet climatique). L'ASB considère qu'il est pertinent de se fonder à cet effet sur l'approche de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), sous réserve de s'assurer que l'ordonnance d'une part et les prescriptions de la FINMA en matière de publication d'autre part ne sont pas contradictoires et peuvent s'appliquer simultanément. Il convient en outre de noter que le risque d'écoblanchiment ne se limite pas au secteur financier.

Fiscalité

Cadre de déclaration de l'OCDE pour les crypto-actifs

L'OCDE a présenté un projet visant à instaurer un système d'échange automatique de renseignements (EAR) spécifique pour les crypto-actifs. L'ASB est favorable à l'égalité de traitement entre le «crypto-monde» et le marché financier traditionnel en matière de transparence fiscale. Elle porte toutefois un regard critique sur les [propositions](#) de l'OCDE et l'a fait savoir dans le cadre de la consultation, conjointement avec la Fédération bancaire européenne et l'Institute of International Finance.

Introduction d'un trust suisse

La proposition du Conseil fédéral visant à créer un cadre juridique pour les trusts en Suisse placerait les personnes concernées dans une situation nettement moins favorable que celle résultant de la pratique fiscale actuelle. La place suisse perdrait tout attrait non seulement pour les nouveaux trusts, mais aussi pour les trusts existants. Cela pèserait sur l'activité des banques suisses à court et long terme. L'ASB rejette donc intégralement ce projet.

Réglementation et compliance

LSFin | Mise à jour de l'autorégulation

L'ASB a procédé à un examen approfondi de ses directives liées à la loi sur les services financiers (LSFin) et à l'ordonnance sur les services financiers (OSFin). Les Directives concernant le mandat de gestion de fortune ont fait l'objet d'une révision totale. Les [Règles de conduite pour négociants en valeurs mobilières](#), les Directives relatives à l'obligation d'inventaire et celles concernant l'information des investisseurs sur les produits structurés ont été purement et simplement abrogées. Enfin, les Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière ainsi que les Directives d'attributions concernant le marché des émissions sont en cours de révision.

Révision totale de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données

Pour l'ASB, il est essentiel que l'[ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données \(OLPD\)](#) soit purement une ordonnance d'exécution. Or le projet actuel contient divers éléments qui dépassent la simple concrétisation de la loi révisée sur la protection des données et dont certains sont en contradiction avec elle. Il y a lieu d'éviter tout *swiss finish* qui aille au-delà des exigences du Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données.

Révision des Directives Narilo

L'ASB a révisé ses [Directives relatives au traitement des avoirs sans contact et en déshérence auprès de banques suisses](#) (Directives Narilo) pour la première fois depuis 2014. Elle y a intégré les expériences pratiques de ces dernières années, mais sans introduire de nouveautés fondamentales. Les Directives Narilo révisées ont été reconnues comme standard prudentiel minimal par la FINMA et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Crédits COVID-19

L'ASB a mis à jour ses [recommandations concernant l'amortissement des crédits COVID-19](#). En principe, les remboursements devaient démarrer le 31 mars 2022, comme initialement prévu. Toutefois, les entreprises qui restent fortement impactées par la pandémie doivent pouvoir bénéficier d'un report du début de l'amortissement, et ce sans formalités excessives. Le Conseil fédéral a en outre confirmé que l'octroi de prêts actifs à des sociétés suisses d'un groupe est autorisé dès lors qu'il sert à satisfaire aux obligations d'amortissement à venir.

Modification de l'ordonnance sur les liquidités | *Too big to fail*

La modification de l'ordonnance sur les liquidités applicable aux banques d'importance systémique est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, avec un délai transitoire de dix-huit mois pour les banques concernées. Cette nouvelle réglementation repose sur deux piliers: d'une part, des exigences de base, strictement calibrées et soumises à publication; d'autre part, des exigences supplémentaires spécifiques aux établissements. L'ASB avait formulé des critiques dans le cadre de la consultation et elle a été entendue.

Modification de l'ordonnance sur les banques

Suite à la révision de la loi sur les banques, il y a lieu d'adapter les dispositions concernant l'insolvabilité et la garantie des dépôts dans l'ordonnance sur les banques. L'ASB soutient pour l'essentiel les propositions du Conseil fédéral en matière de garantie des dépôts mais, comme indiqué dans sa [prise de position](#), elle considère que les nouvelles exigences imposées aux banques d'importance systémique pour assurer leur capacité d'assainissement et de liquidation (*resolvability*) requièrent d'importantes modifications.

Politique économique et recherche

Baromètre bancaire 2022

Le Baromètre bancaire 2022 montre que le secteur bancaire est un facteur clé de succès pour la place financière suisse. La Suisse reste le leader mondial en matière de Wealth Management transfrontalier. Les banques ont confirmé leur solidité en 2021. Toutefois, les fortes incertitudes, la hausse de l'inflation et le retour à une politique monétaire plus restrictive qui ont marqué le premier semestre 2022 ne seront sans doute pas sans effets sur la situation des établissements.

Swiss Banking Trends

La nouvelle publication en ligne de l'ASB, [Swiss Banking Trends](#), présente de manière synthétique les évolutions en cours dans les différents domaines d'activité des banques suisses. Cinq domaines étroitement liés entre eux sont examinés, à savoir le Wealth Management, l'Investment Management, le Corporate Banking, le Retail Banking et les produits du marché des capitaux.

Etude BAK sur l'importance économique du secteur financier suisse

Le secteur financier est un pilier porteur de l'économie suisse. En 2020, il a généré à peu près un septième de la valeur ajoutée brute et environ 10 % de l'ensemble des emplois en Suisse en dépendaient directement ou indirectement. Comme le montre l'étude annuelle réalisée par BAK Economics sur mandat de l'ASB et de l'Association Suisse d'Assurances, le secteur financier est en outre un solide contributeur aux recettes fiscales de l'Etat, dont il assurait environ 12 % en 2020.

Pandémie de COVID-19: retour à la normale

La levée des dernières mesures liées à la pandémie de COVID-19, en avril 2022, a permis un retour à la normale. Il s'agit à présent de tirer les enseignements de cette crise sanitaire et de résorber la dette en résultant. Pendant la pandémie, en étroite coopération avec economiesuisse, l'ASB a fait entendre la voix des banques suisses auprès des autorités.

Politique monétaire, stabilité des marchés financiers

Au vu du niveau durablement élevé des taux d'inflation, tant la Réserve fédérale américaine (Fed) que la Banque centrale européenne (BCE) ont annoncé vouloir sortir de leur politique monétaire expansionniste. La pression sur les opérations d'intérêts classiques des banques s'est relâchée, mais les risques de taux s'accroissent, en particulier pour les banques à vocation nationale. De plus, les fortes incertitudes quant à la persistance de la poussée inflationniste et à l'évolution conjoncturelle mondiale sont difficiles à gérer. La BNS a réagi à cette situation à la mi-juin 2022 en relevant son taux directeur pour la première fois depuis quinze ans. La Suisse amorce donc elle aussi une normalisation de sa politique monétaire.

Résilience en matière de trafic des paiements

Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) de proposer des solutions pour garantir le trafic des paiements, ainsi que l'exige la loi, en cas de pénurie d'électricité de plusieurs semaines. En coopération avec des représentant.e.s des banques dont l'ASB assure la coordination, l'OFAE est donc en train d'élaborer des mesures de crise qui pourraient être efficaces. Il les transmettra à l'ASB sous forme de recommandations dans le courant de l'année 2022. En outre, l'ASB a pris position dans le cadre de la révision de la circulaire de la FINMA sur les risques opérationnels, qui vise à intégrer les préoccupations du Conseil fédéral.

Formation

Autorégulation sur la finance durable: une efficacité renforcée grâce à la formation

L'ASB s'engage en faveur de conditions-cadres optimales pour l'apprentissage tout au long de la vie. Afin de renforcer la formation initiale et continue, elle a lancé le [programme Ambassadeurs](#), qui met l'accent sur le développement durable, la numérisation, la réglementation et les compétences transversales tout en faisant mieux connaître aux prestataires de formation des publications importantes comme l'[autorégulation sur la finance durable](#). Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage commercial Banque, l'ASB a en outre contribué à définir de nouveaux objectifs d'apprentissage en matière de développement durable. Enfin, en partenariat avec les banques, elle soutient l'extension de la certification SAQ des conseillères et des conseillers à la clientèle dans le domaine du développement durable.

Digital skills et sustainability skills dans le secteur bancaire

Les compétences exigées dans le secteur financier évoluent. Les nouveaux profils professionnels, la numérisation ainsi que l'investissement durable, sujet prégnant aujourd'hui, nécessitent que le personnel bancaire se forme en permanence. L'ASB s'engage en faveur de conditions-cadres optimales et propose une plateforme de mise en relation entre les prestataires de formation et le personnel bancaire. Elle envisage d'adhérer à ICT Formation professionnelle suisse en 2023 afin de renforcer encore son engagement dans le domaine des formations numériques initiales et continues.

5 Rapport de gestion 2021 / 2022 de l'ASB

Marche générale des affaires

L'Association suisse des banquiers (ASB) est une association à but non lucratif dont le financement est assuré majoritairement par les cotisations des membres. Ces dernières se sont inscrites en recul par rapport à l'exercice précédent, à environ CHF 18 millions, en raison principalement du retrait de la Banque Raiffeisen en 2021. Diverses mesures d'économies ainsi que la dissolution partielle de provisions ont toutefois permis de compenser intégralement cette baisse de recettes. L'ASB comptait 260 établissements membres et quelque 11 300 membres individuels à la fin de l'exercice sous revue. Au cours de cet exercice, six établissements ont rejoint l'ASB et quatre s'en sont retirés. Diverses fusions et cessations d'activité sont également intervenues. Comme les années précédentes, l'effectif de l'ASB s'est établi au cours de l'exercice sous revue à un peu plus de cinquante personnes en moyenne annuelle et en équivalents plein temps.

Réalisation d'une évaluation des risques

L'évaluation des risques qui a été réalisée n'a conduit à aucun changement d'appréciation. Elle n'a donc donné lieu qu'à des adaptations mineures et de pure forme, qui ont été arrêtées par l'Audit Committee le 23 mai 2022. Au vu des informations actuellement disponibles, l'ASB estime qu'il n'existe à ce jour et à brève échéance aucun risque individuel majeur susceptible de compromettre son existence. De même, le cumul des risques individuels ne met pas en péril la pérennité de l'ASB.

Activités de recherche et développement

L'ASB mène des travaux de fond sur de nombreux sujets bancaires qui, dans l'immédiat comme à plus long terme, sont importants pour la place financière suisse. Elle contribue ainsi au développement de cette dernière, dans le but de renforcer sa compétitivité et de préparer son avenir.

Evénements exceptionnels

Avec la pandémie persistante de COVID-19, la crise climatique, l'intensification des cybermenaces, la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, l'économie et en particulier les banques ont été mises à rude épreuve au cours de l'exercice sous revue. L'ASB, en soutenant ses membres par ses multiples initiatives ainsi que par son travail politique et médiatique, a grandement contribué à la stabilité économique.

A l'automne 2021, l'ASB a inauguré ses nouveaux locaux zurichois, situés à proximité immédiate de la gare centrale. Aménagés en *open space*, les bureaux favorisent un mode de travail moderne et flexible ainsi qu'une communication ouverte entre les équipes et les services.

Perspectives

Le 16 septembre 2021, dans la cadre de la Journée des banquiers et après cinq ans de mandat, Herbert J. Scheidt a transmis la présidence de l'ASB à Marcel Rohner, Vice-président du Conseil d'administration de l'Union Bancaire Privée (UBP). Marcel Rohner a posé d'importants jalons pendant la première année de son mandat, notamment dans le domaine du développement durable, tout en accordant une attention particulière à la croissance de la place bancaire.

Bâle, le 17 août 2022



Jörg Gasser
CEO



Melanie Knijff
Responsable Operations



6 Bilan

en CHF

Actifs	31.03.2022	31.03.2021
Liquidités et actifs détenus à court terme	18'542'941	21'720'855
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	178'454	60'540
Autres créances à court terme	1'516'980	554'245
Actifs de régularisation	253'921	218'746
Total des actifs circulants	20'492'296	22'554'386
Immobilisations financières	13'503'210	13'729'374
Immobilisations corporelles	3'700'001	3'700'001
Total des actifs immobilisés	17'203'211	17'429'375
Total des actifs	37'695'507	39'983'761

Passifs	31.03.2022	31.03.2021
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	444'160	422'139
Autres dettes à court terme	271'845	219'955
Passifs de régularisation	1'113'133	1'144'527
Provisions à court terme	995'700	894'000
Total des capitaux étrangers à court terme	2'824'838	2'680'621
Provisions et postes analogues prescrits par la loi	23'780'000	26'240'000
Total des capitaux étrangers à long terme	23'780'000	26'240'000
Total des fonds étrangers	26'604'838	28'920'621
Capital de l'Association	6'961'000	6'961'000
Réserves	4'129'669	4'102'140
Total des capitaux propres	11'090'669	11'063'140
Total des passifs	37'695'507	39'983'761

7 Compte de résultat

en CHF

	01.04.21 – 31.03.22	01.04.20 – 31.03.21
Cotisations des membres	18'135'075	19'679'469
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	1'023'482	1'186'829
Total des produits d'exploitation	19'158'557	20'866'298
Charges de matériel et de prestations de services	-7'107'520	-7'252'957
Charges de personnel	-11'662'175	-11'982'927
Autres charges d'exploitation	-2'052'326	-1'968'075
Total des charges d'exploitation	-20'822'021	-21'203'959
Résultat d'exploitation	-1'663'464	-337'661
Charges financières	-355'255	-72'364
Produits financiers (y compris gains de change non réalisés)	208'749	943'599
Produits hors exploitation	32'016	40'524
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-976'992	-2'103'880
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2'825'908	1'650'051
Impôts directs	-43'433	-50'514
Bénéfice de l'exercice	27'529	69'755

8 Tableau des flux de trésorerie

en CHF

	01.04.21 – 31.03.22	01.04.20 – 31.03.21
Résultat de l'exercice	27'529	69'755
Variation de valeur sur immobilisations financières	273'924	-754'729
Variation des actifs circulants	-1'138'866	369'787
Variation des fonds étrangers	65'559	-293'491
Variation des provisions	-2'358'300	402'000
Flux de fonds du résultat opérationnel	-3'130'154	-206'678
Investissements en actifs immobilisés	-47'760	-38'688
Flux de fonds d'investissement	-47'760	-38'688
Total des flux de fonds	-3'177'914	-245'366
Etat des liquidités au début de l'exercice	21'720'855	21'966'221
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	18'542'941	21'720'855
Total des flux de fonds	-3'177'914	-245'366

9 Annexe

Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels de l'Association suisse des banquiers, dont le siège est à Bâle, ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, en particulier les articles du Code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 961).

La présentation des comptes nécessite de la part de la direction des estimations et des appréciations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'établissement du bilan, mais aussi sur le montant des charges et des produits de l'exercice. La direction détermine selon sa libre appréciation l'usage qu'elle entend faire des marges de manœuvre prévues par la loi en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de l'Association et sous réserve de respecter le principe de précaution, elle peut comptabiliser des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions supérieurs à ce qui est économiquement nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées en principe à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des correctifs de valeur. L'immeuble d'exploitation est amorti linéairement, sauf la valeur du terrain. En cas d'indices de surévaluation, les valeurs comptables sont réexaminées et, le cas échéant, corrigées.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

en CHF

	31.03.2022	31.03.2021
a) Liquidités et actifs détenus à court terme		
Liquidités	7'112	7'948
Créances sur les banques	18'535'829	21'712'907
	18'542'941	21'720'855
b) Immobilisations financières		
Titres au prix du marché	13'298'710	13'524'874
Titres au coût d'acquisition	204'500	204'500
	13'503'210	13'729'374
c) Immobilisations corporelles		
Installations / mobilier / équipements informatiques	1	1
Immeuble d'exploitation à Bâle	3'700'000	3'700'000
	3'700'001	3'700'001
d) Provisions (à court et long terme)		
pour risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association	24'775'700	27'134'000

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

en CHF

a) Charges extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.21 – 31.03.22	01.04.20 – 31.03.21
Constitution de provisions à court terme	466'700	344'000
Constitution de provisions à long terme	0	1'700'000
Autres	510'292	59'880
	976'992	2'103'880

Des provisions supplémentaires ont été constituées pour couvrir les risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association.

b) Produits extraordinaires, uniques ou hors période		
Dissolution de provisions	2'825'000	1'642'000
Autres	908	8'051
	2'825'908	1'650'051

Le financement de frais divers ainsi que la réduction des cotisations des membres en 2021 / 2022 ont donné lieu à des dissolutions de provisions.

Autres informations

en CHF

a) Nombre de postes à plein temps

Au cours de l'exercice sous revue comme de l'exercice précédent, le nombre de postes à plein temps s'est établi en moyenne à plus de cinquante.

b) Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise

Les actifs mis en gage à titre de garantie d'engagements propres (immobilisations financières) s'élèvent à CHF 846'000 (exercice précédent: CHF 720'000).

c) Montant des honoraires versés à l'organe de révision	01.04.21 – 31.03.22	01.04.20 – 31.03.21
Au titre de prestations en matière de révision	22'617	22'617
Au titre d'autres prestations de services	13'129	30'309

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de compromettre la fiabilité des comptes annuels 2021/2022 ou devant être divulgué ici n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par la direction, le 16 juin 2022.

10 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
Téléfax: +41 58 286 86 00
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

l'Association suisse des banquiers (SwissBanking), Bâle

Bâle, le 17 août 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking) comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 28 à 35) pour l'exercice allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 mars 2022 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



2

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Andreas Blumer
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Bruno Vomsattel
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

Association suisse des banquiers

Aeschenplatz 7

Case postale 4182

CH-4002 Bâle

office@sba.ch

www.swissbanking.ch

